

# Diaporama de la CME du 6 juillet 2021

---

## 1. Informations du président de la CME

- La CME a appris avec émotion le décès du **P<sup>r</sup> Axel KAHN** survenue le 6 juillet. Elle lui rendra un hommage lors de sa séance de rentrée le 14 septembre.
- **COVID** : le président de la CME invite tous les chefs de service et responsables d'unité à informer et échanger avec l'ensemble des personnels des équipes pour inciter tous les soignants à la vaccination.

## 2. Avis sur la prise de participation de l'AP-HP dans la société *Echopenfactory* (MM. Martin HIRSCH et Nicolas CASTOLDI, D<sup>r</sup> Mehdi BENCHOUFI)

Cet avis a été ajouté à l'ordre du jour de la CME à la demande de la direction générale compte tenu de son urgence. Le président de la CME a regretté que la CME n'ait pas été associée en amont à ce dossier. Il fait remarquer que la participation de l'AP-HP au capital d'une *start-up* est une proposition nouvelle qui mérite un débat approfondi avec la CME, il souhaite que celui-ci ait lieu et qu'il concerne aussi le projet plus général de « *Hub Innovation* » à l'Hôtel-Dieu. Le président de la CME souhaite que le cadre des partenariats avec des sociétés privées soit défini avec la communauté médicale. La question de l'intégrité scientifique doit être abordée à cette occasion.

La CME a émis un avis favorable par 31 voix pour, 4 contre et 10 abstentions à la prise de participation de l'AP-HP dans la société *Echopen factory*, créée par le D<sup>r</sup> Mehdi BENCHOUFI, médecin de santé publique à l'AP-HP, à hauteur de 500.000 €, pour le développement et la commercialisation d'un échostéthoscope connecté à un *smartphone* ([diaporama](#)).

## 3. Avis sur la création de la fédération des SAMU-SMUR pédiatriques AP-HP - Île-de-France (D<sup>r</sup> Gilles JOURDAIN) ([diaporama](#))

Sous réserve de l'avis de la commission centrale de l'organisation de la permanence des soins ([CCops](#)), la CME a approuvé à l'unanimité la création de la fédération des SAMU-SMUR pédiatriques. Le rôle de cette fédération sera d'optimiser et de garantir la qualité des transferts médicalisés néonataux et pédiatriques de la région francilienne, tout en préservant les spécificités de chaque équipe ([projet médical](#), [protocole d'organisation](#)).

## 4. Avis sur le compte financier 2020 et l'affectation des résultats, information sur l'état des prévisions de recettes et de dépenses (ÉPRD) 2021 et avis sur le plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2021-2025 (MM. Pierre-Emmanuel LECERF et Didier FRANDJI)

- **Compte financier 2020** ([diaporama](#), [rapports](#))  
La CME a approuvé le compte financier à l'unanimité des voix exprimées et 2 abstentions.
- **ÉPRD 2021** ([diaporama](#), [rapport](#)) & PGFP 2021-2025 ([diaporama](#), [rapport](#))

La CME a émis un avis défavorable sur le PGFP par 28 voix contre, 12 pour et 13 abstentions, et a adopté la motion qui suit par 33 voix pour, 7 contre et 8 abstentions :

*« La CME de l'AP-HP est consciente des efforts de la direction générale pour négocier au mieux les dotations de l'AP-HP. Elle tient aussi à rappeler que les avancées obtenues, notamment pour la reprise de la dette et la relance de l'investissement (13 Md€ au plan national sur 10 ans, dont 750 M€ pour l'AP-HP), doivent beaucoup à la forte mobilisation des hospitaliers en 2019.*

*Ce plan ne diffère pas fondamentalement des précédents. Il prévoit 357 M€ d'efficience avec une prévision d'augmentation de 8 % de l'activité sur la période (qui s'ajoute à celle de 15 % réalisée entre 2012 et 2019) avec un effectif soignant équivalent à celui de 2018. Le PGFP*

*repose sur des prévisions optimistes de recrutements de personnels non médical, alors qu'aujourd'hui de nombreux lits sont fermés faute de personnels et que les équipes sont souvent en nombre insuffisant pour assurer les soins dans de bonnes conditions. L'augmentation de l'activité ambulatoire voulue par l'AP-HP, souhaitable pour les patients, doit être rémunérée à son juste coût et ne doit pas continuer à la pénaliser au plan budgétaire.*

*Plus généralement, le PGFP 2021-2025 répond à une logique de croissance incessante de l'activité irréaliste et délétère, que la CME a constamment dénoncée.*

*Les opérations d'investissement prévues au PFGP 2021-2025 vont dans le bon sens, mais elles sont insuffisantes pour améliorer de façon décisive le taux de vétusté global des équipements et des bâtiments de l'institution. Les investissements, pour la plupart, ne produiront leurs effets qu'à compter de 2025.*

*S'il est mis fin à la baisse des tarifs, leur augmentation de 0,2 % par an ne permet pas de faire face à la hausse structurelle des dépenses de 2 % par an.*

*Le manque d'attractivité de l'hôpital public, avec, pour les médecins, de plus en plus de spécialités en tension, ne sera pas efficacement combattu par ce PGFP. »*

#### **5. Avis sur le projet d'établissement 2021-2025 de l'AP-HP (M<sup>me</sup> Clémence MARTY-CHASTAN) ([diaporama](#), [projet](#))**

La CME a approuvé le projet d'établissement 2021-2025 à l'unanimité des voix exprimées et 5 abstentions. Il reprend notamment le [projet médical](#), approuvé à l'unanimité par la [CME du 4 mai 2021](#), et le [projet social](#), que la [CME du 1<sup>er</sup> décembre 2020](#) a adopté assorti d'une [motion](#). Il sera complété à la rentrée du plan d'action pour l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, et des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers (QSS & CAPCU) 2021-2025.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 14 septembre**, précédée du **bureau le 7 septembre**.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, le 9 juillet 2021